

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2022

Date de convocation : 28/03/2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 9

votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : A. BOBOWSKI, V. LEROY, M.J. LENS, C. PICAUD

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, V. LEROY donne procuration à P. LEFEBVRE, M.J. LENS donne procuration à M. DEGAUCHY, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : D. CAPY

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2022

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte-rendu leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de ce compte-rendu.

Le compte rendu de la séance du 01/02/2022 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité dont quatre procurations, celles de Monsieur PICAUD et Mesdames BOBOWSKI, LENS, LEROY, et est signé séance tenante.

2 – AJOUT D'UNE LIGNE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande autorisation à l'assemblée d'ajouter une ligne à l'ordre du jour concernant la modification de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol de la CCPN suite à la réunion du 28/02/2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2012, la commune avait conclu une convention avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), en tant qu'autorité gestionnaire du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, la chargeant par l'intermédiaire du service commun ADS de la CCPN, de l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées sur notre territoire. Il l'informe que cette convention a été modifiée et qu'il faut donc de nouveau la signer.

Il propose aux conseillers d'adopter les modifications de la convention d'adhésion au service Autorisation du Droit des Sols et de la charte annexée, et de l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'adopter ces modifications et d'autoriser le Maire à la convention.

3 – TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Maire rappelle les taux d'imposition de 2021 qui étaient pour la Taxes Foncières Bâties 38.58% pour des produits reçus de 122 530€ et Taxes Foncières Non Bâties 46.12% pour des produits reçus de 6 180€ soit au total 128 710€.

Il précise que la compensation suite à l'arrêt de la taxe d'Habitation est favorable à la commune.

Il demande au Conseil Municipal s'il désire conserver les mêmes taux et propose de voter les taux suivants pour 2022 :

- Taxes Foncières Bâties **38.58%** pour des produits prévus de **126 272€**
- Taxes Foncières Non Bâties **46.12%** pour des produits prévus de **6 365€**
 soit un total de **132 637€**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces taux pour 2022.

4 – PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION, DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2021 ET DE LA COMMUNE 2021 PAR L'ADJOINT - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil pendant que Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2021 de l'Assainissement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
recettes	3 481.47	7 458.86	10 940.33
dépenses	-	3 681.47	3 681.47
Déficits			
excédents	+ 3481.47	+ 3 777.39	
résultat 2021			+ 7 258.86

REPORT EXCEDENT 2020: + **107 231.71** CLOTURE 2021: + **7 258.86**
 SOLDE EXEDENTAIRE au 31/12/2021 : + **114 490.57**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2021 de l'Assainissement qui est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 par le Receveur visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2021 de la Commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
recettes	338 237.37	88 631.07	426 868.44
dépenses	300 980.55	244 279.68	545 260.23
Déficits		- 155 648.61	
excédents	+ 37 256.82		
résultat 2021			- 118 391.79

REPORT EXCEDENT 2020 : + **175 289.14** CLOTURE 2021 : - **118 391.79**
 TRANSFERT A L'INVESTISSEMENT : - **56 499.51**- SOLDE DEFICITAIRE au 31/12/2021 : - **118 391.79**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2021 de la Commune qui est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 par le Receveur visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2021, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2021.

Après le vote Monsieur le Maire revient dans la salle de conseil.

5 – PRESENTATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET COMMUNE 2022

Après présentation par le Maire et discussion article par article, le budget primitif 2021 de l'Assainissement est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	22 807,00€	Dépenses :	101 915,00€
Recettes :	22 807,00€	Recettes :	101 915,00€

Après présentation par le Maire et discussion article par article, le budget primitif 2021 de la commune est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	377 916,00€	Dépenses :	279 056,00€
Recettes :	385 292,00€	Recettes :	279 056,00€

6- CHANGEMENT DES AMPOULES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR SE60

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il est prévu de changer les ampoules de l'éclairage public par des LED et que le dossier est réalisé par SE60 qui se charge des demandes de subventions.

Il précise que les dépenses afférentes aux travaux sont de 20 433,14 € en investissement et 3 921,91 € en fonctionnement (frais de gestion) qui peuvent être mandatées sur deux exercices et que montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de la proposition financière du SE60 pour les travaux d'EP, de demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux, d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60 et d'inscrire ces dépenses au Budget communal de l'année 2022 et 2023

Après délibération est à l'unanimité, le Conseil Municipal adpte ces propositions.

7- SUBVENTIONS ALLOUEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les subventions allouées aux différentes associations en 2021 et présente toutes les demandes de subvention pour 2022. Il propose de voter les mêmes qu'en 2021. Après délibérations, les subventions votées et adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal pour les associations sont les suivantes : 500€ pour la Coopérative Scolaire, 300€ pour la Compagnie d'Arc, 300€ pour la Fédération de Chasse, 300€ pour le Rétro d'Arts, 100€ pour les Resto du Cœur et 100€ pour le Secours Catholique.

Il rappelle que Le Club des Bons Amis et Les Morlincools perçoivent une subvention en nature, et que pour Solidarité Noyonnaise Epicerie Sociale, c'est selon la facture envoyée.

8- Manifestations du 14 juillet 25022

Le Maire propose à Madame MARSON de présenter le projet des manifestations pour le 14 juillet.

Elle informe l'assemblée que les animations retenues sont un clown sculpteur de ballons que les enfants avaient aimé, un concert par « La Brigade Circus » qui avait déjà fait une déambulation dans le village, les jeux picards qui avaient été appréciés par tous et des contes.

Pour le repas, c'est un buffet campagnard qui est prévu mais le menu est encore en cours de discussion.

QUESTIONS DIVERSES

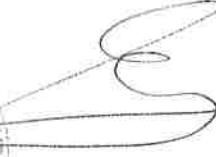
● Le Maire informe l'assemblée des changements sur les tableaux des tenues du bureau de vote.

Il rappelle aux conseillers que le bureau de vote ferme ses portes à 19h pour les élections présidentielles.

● Le Maire présente un courrier de Solidarité Noyonnaise « Le Relais » (Epicerie sociale) qui informe le Conseil Municipal que 5 familles de la commune (13 personnes) ont été servies durant 27 semaines.

- Lors de la réunion, les gendarmes qui faisaient leur ronde ce sont arrêtés à la mairie et la référente de la commune c'est présentée. Il s'agit du gendarme RICHE Cynthia.
Elle demande de rappeler aux habitants de noter les faits qui paraissent inhabituels ou qui posent problème et d'en faire part à la mairie qui transmettra à la gendarmerie.
- Monsieur DEGAUCHY s'est rendu à la réunion du Conseil Communautaire.
Au vu du déficit important de la CCPN, il est prévu une hausse d'environ 118% de la taxe d'habitation. La CCPN va subventionner des poubelles de tris sélectifs pour les abords des parcs de jeux et que la commune peut en faire la demande.
Il va être demandé à la CCPN de changer leurs panneaux aux entrées du village en même temps que la commune changera les siens.
- Monsieur DEGAUCHY s'est rendu à la réunion du SMIN (Service Médical Inter Entreprise du Noyonnais) qui a concerné principalement le changement des statuts de ce service.
- Monsieur DEGAUCHY revient le sujet de la rue du Joncquoy qui est défoncée et qui appartient à NOYON. Il informe l'assemblée que des travaux ont été réalisés mais qu'ils sont insuffisants et que la mairie est toujours en contact avec le service concerné de la ville de NOYON pour régler ce dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le Maire,

Patrick LEFEBVRE
